

ENTENTE intervenue :

ENTRE

Centre intégré de santé et de services
sociaux de Lanaudière

Ci-après nommé « l'employeur »

ET

Syndicat des travailleuses et
travailleurs du CISSS de Lanaudière
CSN - Catégories 2 et 3

Ci-après nommé « le syndicat »

OBJET :

La présente entente vise à convenir de modalités d'abandon de certaines affectations en vue de la planification estivale des ressources.

CONSIDÉRANT l'annexe 1 de la convention collective locale prévoyant les modalités de planification estivale ;

CONSIDÉRANT la volonté des parties de permettre l'abandon de certaines affectations afin de maximiser l'efficacité de la planification estivale.

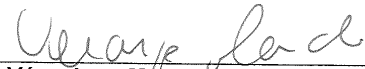
LES PARTIES SIGNATAIRES DE LA PRÉSENTE CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

- 1- En vue de la planification estivale, la personne salariée qui détient une affectation à long terme d'un quart incomplet ou une affectation de quatre (4) jours et moins par deux (2) semaines peut abandonner cette affectation. Si c'est le cas, elle doit en aviser par écrit, en complétant une demande de l'employé, spécifiant l'affectation qu'elle abandonne. Cet avis écrit doit être reçu au plus tard le premier dimanche de mai au service des activités de remplacement. L'abandon du remplacement devient effectif à la période 4. La personne salariée n'a alors pas droit à la supplantation prévue au paragraphe 206.19.
- 2- Au terme de la période estivale (fin de la période 6), la personne salariée ne récupère pas l'affectation abandonnée selon le paragraphe 1 de la présente.
- 3- La présente est un cas d'espèce et ne peut être invoquée à titre de précédent.

EN FOI DE QUOI, les parties ont signé, ce 24 avril 2019

Centre intégré de santé et de services
sociaux de Lanaudière

Syndicat des travailleuses et
travailleurs du CISSS de Lanaudière –
CSN - Catégories 2 et 3



Véronique Mondor
Conseillère cadre - Relations de travail



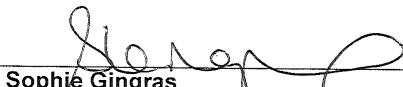
Thérèse Martin
Présidente



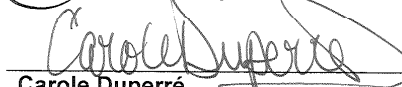
Olivia-Maude Cournoyer
Chef de service - Relations de travail



Ginette Morin
Vice-président catégorie 2



Sophie Gingras
Chef des activités de remplacement



Carole Duperré
Vice-présidente catégorie 3



Julie Poirier
Chef des activités de remplacement

Dûment mandatés par l'employeur

Dûment mandatés par le syndicat